

# Le Chalaure

*Journal d'informations*  
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères Eglisottaises, Chers Eglisottais,

L'histoire hélas se répète. Elle se répète depuis Charlie, l'Hyper-Kacher où 17 personnes ont été tuées, Il y a eu les attentats du 13-11-2015 avec le Bataclan 130 morts, Nice 86 tués, Saint Etienne du Rouvray, la gare Saint-Charles. Beaucoup de choses ont été dites sur ces drames. Maintenant c'est Trèbes et Carcassonne. Comment rester indifférent. Prenons garde que cette barbarie ne devienne dramatiquement ordinaire. Maintenant on considère comme faits divers les guets-apens contre les pompiers, les forces de l'ordre. De façon insidieuse ce sont nos valeurs qui sont remises en cause, d'autres sont inoculées insensiblement.

Comment rétablir le lien social d'une nation de plus en plus fracturée. Dans nos communes rurales, véritables démocratie de proximité, Mairie, écoles, associations avec leurs bénévoles, petits commerces, tous s'attachent à maintenir, à créer ce lien social.

Les communes justement. Elles sont en train de voter les budgets, pour d'autres, de les préparer. Le Conseil municipal a voté le sien le 23 mars. Vous en trouverez le détail dans les pages intérieures.

Vous pouvez constater que, sur une période de référence de quatre ans :

- nos dépenses de fonctionnement sont en baisse (5,29%),
- nos dotations et subventions connaissent une réduction sensible (22,82%),
- les taxes locales ont progressé de 13%

Malgré tout nous avons dégagé en 2017 un excédent, cumulé avec les années antérieures, de 174 000 € ce qui nous permet d'autofinancer certaines opérations, comme l'épandeuse à émulsion, destinée à l'entretien de la voirie.

Le taux des taxes locales est inchangé. Bien que les dotations et subventions soient en baisse, nous avons estimé ne pas avoir à vous en faire supporter les effets, comme nous n'avons pas aussi à répercuter sur les 20% de contribuables assujettis à la taxe d'habitation les effets de sa suppression.

Néanmoins, si vous constatez une augmentation du montant de votre taxe sur le foncier bâti, ce sera la résultante de l'augmentation de la taxe additionnelle appliquée par la CALi. Le taux qui passe de 1,79% à 4,29% devrait représenter une augmentation de l'ordre d'une trentaine d'euros en moyenne sur les feuilles d'impôts. Il s'agit pour la CALi d'appliquer le programme de lutte contre l'habitat indigne, du développement des transports, des modes de garde des enfants et de la réalisation du complexe aquatique aux Dagueys (34 millions d'€)

Service eau potable : toujours en pages intérieures le compte administratif 2017, voté par les délégués du Syndicat fait apparaître un déficit de la partie investissement. Ce déficit est le résultat du remplacement de la seconde partie de la canalisation d'eau potable de l'Avenue Victor-Hugo et de la réalisation des antennes pour un montant de 237 922 € HT (285 508 € TTC).

**1°) Les routes** : comme déjà évoqué nous venons de récupérer plusieurs tronçons de routes départementales qui rentrent désormais dans la nomenclature communale.

Vous appelez - à juste titre - notre attention sur les dégradations qu'ont subies nos routes avec l'alternance des périodes de pluie et de gel. Maintenant il faut attendre une période de beau temps suffisamment longue pour intervenir.

**2°) Matériel de voirie** : le matériel destiné à l'entretien de l'emprise des voies (tracteur-épareuse) devient vieillissant (âgé de 15 ans) et fait maintenant l'objet de réparations parfois onéreuses. Aussi avons-nous jugé nécessaire de le remplacer, d'autant que le linéaire s'est allongé portant ainsi à plus de 38 kilomètres les seules voies communales.

Parlons aussi des affaires en souffrance

**3°) Avenue Victor-Hugo** : On nous a annoncé (Conseil départemental) la réfection de la partie restante de l'Avenue Victor-Hugo pour le mois de septembre (.....de cette année). Cette prise en charge par le Conseil départemental conditionne nos travaux de remplacement des caniveaux, des bordures et trottoirs qui devraient s'engager à partir du mois de juin.

Nous espérons qu'il n'y aura pas de contretemps car l'état de cette portion de l'Avenue Victor-Hugo devient critique et cette affaire dure depuis maintenant trop longtemps.

Ces deux opérations (travaux Centre bourg, remplacement du matériel) qui obèrent de façon importante notre budget nous imposent un report de certaines opérations qui avaient pourtant été envisagées ainsi :

- de la réhabilitation de l'ancienne salle diocésaine,
- de la réfection de la toiture du presbytère

**4°) Plan Local d'Urbanisme** : nous avons engagé en novembre 2016 une procédure de modification. Depuis janvier 2017 le droit des sols relève de la CALi. Nous avons transmis le dossier de nos projets de modification afin que la procédure se poursuive. Malgré plusieurs relances, nous sommes toujours dans l'expectative. Rappelons que ces modifications n'ont pas pour effet de modifier le zonage qui relève d'une procédure de révision, plus lourde. Contrairement à ce que certains peuvent croire, la Mairie, comme chaque citoyen, est tenue de se conformer au cadre législatif et réglementaire. **Elle ne peut donc pas accorder, même de façon limitée, des constructions en zone Agricole ou Naturelle.**

**5°) Les rythmes scolaires** : le Ministère de l'Education Nationale donne la possibilité d'appliquer le système dérogatoire pour un retour aux quatre jours de classe. A l'issue du sondage effectué auprès des parents d'élèves, de la position des enseignants et de la Municipalité, le retour aux 4 jours a été retenu dès la rentrée 2018. Il faut maintenant connaître de quelle façon vont s'organiser les circuits de ramassage scolaire. Il n'est pas exclu qu'il faille envisager une contribution de la part des parents. Actuellement le coût de transport s'élève, pour la collectivité, à environ 45 000 € annuel alors qu'un pourcentage non négligeable d'élèves inscrits ne prend pas le bus.

La décision finale reviendra à l'Inspection Académique au regard de l'ensemble des éléments recueillis.

**Si le système dérogatoire est accepté, les horaires d'enseignement se dérouleront de 8h45 à 12 heures et de 14 heures à 16h45.**

**6°) La Superette "Proxi"** : c'est laborieux mais il n'y a rien de perdu. Les futurs gérants viennent de faire réaliser le diagnostic amiante. C'est au regard du résultat que sera signé le contrat de bail. Il faut également faire vérifier les installations électriques et les équipements pour la défense incendie. Tout cela va encore demander quelques semaines. Et le mois de Mai va vite arriver.

## JOURNÉE PÉDAGOGIQUE du Réseau d'Education Prioritaire



C'est le vendredi 30 mars qui a été retenu pour organiser la journée pédagogique du Réseau d'Education Prioritaire (REP) des CM1 et des CM2, sous la houlette de Mesdames CAIL et CADOUX.

Il s'agit d'un défi scientifique élaboré autour de la classification **des Etres Vivants**.

Le matin ce sont les élèves de trois classes de Coutras, Troquereau, Les Eglisottes qui ont confronté leur travail.

L'après-midi c'était autour de deux classes de Chamadelle et Les Eglisottes de lancer le défi.

Au préalable, chaque classe devait travailler sur le sujet retenu et se préparer pour la confrontation.

Il est à noter que les élèves de la classe de Madame FREDOU ont réalisé leur défi scientifique le jour de la rencontre CM2 / 6ème au collège de Coutras.

Ce ne sont pas moins d'une centaine d'enfants qui se sont ainsi rencontrés.

## Quelques rappels bien nécessaires

### Personnes allergiques attention



### L'AMBROISIE

Elle provoque :

- rhinite, conjonctivite,
- urticaire,
- aggravation de l'asthme

Ses pollens sont produits d'août à la fin octobre avec un pic au mois de septembre.

On la trouve principalement dans des sols non cultivés.

ses fleurs



### UTILISATION DES ENGIN DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Pensez à vos voisins. Les travaux de jardinage et de bricolage doivent observer les jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9 à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

### BRULAGE DES VEGETAUX

**Le brûlage des déchets à l'air libre (végétaux, cartons, plastiques) est interdit toute l'année (arrêté inter-préfectoral).**

Des dérogations peuvent être accordées aux professionnels (agriculteurs, forestiers...) par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil départemental de l'hygiène.

# BUDGETS

## I - Comptes administratifs (Maire) et Comptes de gestion (Trésorier) 2017

### I.1 - Budget communal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
recettes	1 563 147,93 €		92 092,37 €
dépenses	1 401 795,69 €		243 019,30 €
résultat de l'exercice	+ 161 352,24 €	-	150 926,93 €
résultats antérieurs	+ 185 631,11 €	+	60 692,74 €
<b>résultats de clôture</b>	<b>+ 346 983,35 €</b>	-	<b>90 234,19 €</b>

Le résultat de ces comptes appelle quelques observations :

a) capacité d'autofinancement 2017 : le résultat cumulé entre les deux sections avec le report des années antérieures fait ressortir un excédent de 256 749,16 €. (Il était de 104 112 € en 2014 ; 119 797 € en 2015 et 173 909 € en 2016).

b) stabilité des dépenses voire légère diminution

fonctionnement : 1 480 235 € en 2014 et 1 401 795 € en 2017

investissement : 260 713 € en 2014 et 243 019 € en 2017.

c) stabilité des recettes :

fonctionnement : 1 536 166 € en 2014 et 1 563 147 € en 2017

investissement : 321 313 € en 2014 ; 92 092 € en 2017

d) dépenses : principaux postes :

charges à caractère général : 512 161 € ; charges globales pour le personnel ; 754 380 €

remboursement des emprunts : 123 770 € ce qui représente 134 € par habitant par an

école - restaurant scolaire : 441 301 €

e) recettes :

dotations globales (fonctionnement et investissement) : 562 798 € en 2014 ; 434 312 € en 2017. Une baisse qui se confirme et qui représente 22,82% sur la période des quatre dernières années.

impôts et taxes : 763 153 € en 2014 et 878 615 € en 2017 soit une progression de 15,12%

*La lecture de ces chiffres peut paraître fastidieuse, mais elle est nécessaire pour donner une vision objective de l'évolution des opérations financières du budget communal sur trois ans.*

### I.2 - Centre communal d'action sociale (2017)

dépenses : 6 205,91 € recettes : 7 188,17 € soit un excédent de 1 976,52 €

compte tenu des résultats des années antérieures l'excédent est de 2 958,87 €

## II - Budgets primitifs 2018

### II.1 - budget communal

Les crédits en dépenses et en recettes ont été ouverts à hauteur de 1 742 666,60 €

a) section de fonctionnement (principales lignes budgétaires)

charges à caractère général	579 900 €
charges de personnel et frais assimilés	766 700 €
remboursement d'emprunts	114 565 €
charges de gestion courante	97 661 €
virement à la section d'investissement	250 297 €

dotations et subventions, fonds divers	395 407 €
produits des services, ventes diverses	149 700 €
résultat de fonctionnement reporté	245 027 €
impôts et taxes	867 512 €

b) section investissement (principales lignes budgétaires)

Les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 603 899,28 €

remboursement d'emprunts	114 565 €
immobilisations corporelles	355 800 €
solde d'exécution reporté	90 234 €

virement de la section de fonction.	250 297 €
dotations et fonds divers	129 370 €
emprunts	164 418 €

### II.2 - Centre Communal d'Action Social

Pour cette année 2018, nous avons prévu une légère augmentation par rapport aux opérations réalisées en 2017. Ainsi les crédits en recettes et en dépenses sont ouverts à hauteur de 9 820 €

### III - Investissements

#### a) opérations déjà réalisées ou en cours

Acquisition d'un terrain proche Centre bourg	15 000 € frais notaire 2 000 €	
Eclairage public	30 349 €	subvention du SDEEG et Saint Philippe d'Aiguilhe
Ancienne salle diocésaine - plaques du plafond	3 800 €	
Plan local d'urbanisme	6 300 €	Toujours en cours au niveau de la CALi (somme versée : 4 471 €)

#### b) opérations programmées

Aquisition matériel de voirie (tracteur, épareuse)	119 000 €	reprise matériel : 4 000 € FDAEC : 17640 € récupération partielle TVA : 16 000 €
Réfection Centre Bourg (trottoir, bordures, caniveaux) Renouvellement enrobé (Conseil départemental)	170 000 € (plus frais du bureau d'études : 6 852 €)	subvent. Conseil départ : 19 541 € DETR : 2 564 €
Restaurant scolaire - remplacement du matériel	10 000 €	
Remplacement tables salle polyvalente	6 000 €	
Matériel divers - taille haie - mobilier bibliothèque, matériel informatique	704 € 2 800 €	

### Comptes administratifs 2017 - Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vallée de l'Isle

#### I - eau potable (délégation de service public "Suez")

recettes de fonctionnement		
	2016	2017
vente d'eau	45 893,29	45 135,82
produits exceptionnels	5 347,18	9 372,66
opérationnels d'ordre		7 286,01
<b>TOTAL...</b>	<b>51 240,47 €</b>	<b>61 794,49 €</b>

**résultat de clôture 2017 : + 19 033,77 €**

principales dépenses de fonctionnement		
	2016	2017
charges en personnel	12 046,90	13 062,50
charges gestion courante		520,96
charges financières	443,15	352,31
opération d'ordre	33 354,00	28 802,00
<b>TOTAL.....</b>	<b>45 868,17 €</b>	<b>42 760,72 €</b>

principales recettes d'investissement		
	2016	2017
subvention d'invest	3 650,01	450,01
réserve	9 262,74	5 372,30
immobilisations financières (transfert de TVA)		50 514,56
opération d'ordre	33 354,00	28 802,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 586,43 €</b>	<b>135 653,43 €</b>

principales dépenses d'investissement		
	2016	2017
Emprunts et dettes	2 558,65	2 648,20
immobilisations recues en affectation	120 962,92	183 531,29
opérations patrimoniales	319,68	50 514,56
<b>TOTAL</b>	<b>123 841,25 €</b>	<b>243 980,06 €</b>

**résultat de clôture 2017 : déficit 108 326,63 €** avec le report des années antérieures le budget eau présente un solde négatif de 189 071,56 €

#### II - assainissement collectif (délégation service public "Suez")

principales recettes de fonctionnement		
	2016	2017
produit épuration	184 073,07	139 289,94
subvention d'exploitation	27 279,00	12 243,00
<b>TOTAL :</b>	<b>211 352,07 €</b>	<b>162 246,94 €</b>

**résultat de clôture 2017 : + 90 989,28 €**

principales dépenses de fonctionnement		
	2016	2017
charges de personnel	12 046,90	13 062,50
charges financières	16 514,88	9 824,93
opérations d'ordre	56 028,06	47 557,18
<b>TOTAL.....</b>	<b>84 613,96 €</b>	<b>71 257,66 €</b>

principales recettes d'investissement		
	2016	2017
dotations, fonds divers	25 397,96	126 738,11
Opérat ordre et transfert	56 028,06	47 557,18
<b>TOTAL</b>	<b>94 294,02 €</b>	<b>174 295,29 €</b>

principales dépenses d'investissement		
	2016	2017
immobilisat en affectation	36 604,00	
remboursement emprunt	45 072,07	47 044,91
opérations patrimoniales	6 434,00	10 714,00
<b>TOTAL..</b>	<b>90 110,07 €</b>	<b>57 758,91 €</b>

**résultat de clôture 2017 : + 116 536,38 €** avec le report des années antérieures le budget assainissement présente un solde positif de 183 721,13 €

## ARRETE PREFECTORAL

Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Aquitaine doit réaliser l'inventaire des lépidoptères (papillons) dans toutes les communes de la Gironde. A cet effet une demande d'autorisation d'accéder aux propriétés privées a été accordée.

Les agents du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Aquitaine sont chargés dans le cadre des opérations d'inventaires des lépidoptères à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, sur l'intégrité des communes de la Gironde à compter de la notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2021.

Chacun des agents sera en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un mandat qui devront être présentés à toute réquisition.

Dans les propriétés closes, l'accès ne peut intervenir que 5 jours après la notification de l'arrêté au propriétaire ou de son gardien.

### Natura 2000 - Vallée de la Dronne

EPIDOR, qui anime le site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme et les Syndicats de rivière souhaitent susciter une prise de conscience de la qualité environnementale de cette vallée par la présence de milieux naturels d'exception, d'espèces rares et de sites remarquables.

Sur 120 kilomètres, dans la Dronne et dans sa vallée inondable, ce sont neuf habitats aquatiques et terrestres et vingt-deux espèces d'intérêt communautaire qui sont dénombrés sur plus de 6000 hectares (cistude d'Europe, cuivré des marais, loutre d'Europe, grande alose...).

C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers, agricoles ou non, compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour conserver cette qualité environnementale, un certain nombre d'actions positives pour l'environnement sont à mener : restauration du milieu naturel et des prairies humides, restauration des haies ou bosquets et des mares.

La Charte Natura 2000 et les contrats Natura 2000 ouvrent des possibilités aux propriétaires, aux exploitants agricoles ou aux collectivités qui souhaiteraient s'engager de manière volontaire dans ces actions.

Des fonds Européens et de l'Etat sont mobilisables à cette fin.

La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste de bonnes pratiques permettant : de préserver les milieux naturels, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques végétales, réduire, voire supprimer les produits phytosanitaires.

Plusieurs outils d'informations seront mis en oeuvre : [www.natura2000-isle-et-dronne.fr](http://www.natura2000-isle-et-dronne.fr)  
Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval  
16210 Chalais - Tél. 05 45 98 59 61

## REA'J JEUNESSE 33 Gironde

**Vous avez moins de 26 ans,  
Une action faite pour vous, pour construire votre avenir**

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : une priorité du Département de la Gironde

En Gironde les jeunes sont particulièrement exposés au chômage et à la pauvreté.

**Une action expérimentale pour les Jeunes de moins de 26 ans qui sont sans emploi, qui ne sont pas en formation ou qui ne suivent pas d'études**, non accompagnés par les partenaires et qui résident sur l'un des trois territoires : Médoc, Haute Gironde-Libournais, Sud Gironde.

Proposer aux jeunes un accompagnement social et/ou professionnel leur permettant de reprendre confiance et de s'impliquer dans un parcours d'insertion. Favoriser le lien avec les actions de droit commun et le service public de l'emploi.

Haute Gironde et Libournais : Libourne ANTHEA RH / Madame Gaëlle CHAVELLET - Tél 05 57 51 39 65.

Monsieur Gianni COINDIN éducateur spécialisé - Tél 07 71 02 08 63

### TRAVAUX POUR RENFORCEMENT DE CHAUSSÉE DE LA CROIX D'ALEXANDRE AU CARREFOUR DU POTEAU (RD 21)

Les travaux comprennent :

- une tranche ferme au lieu-dit "La Croix d'Alexandre" au croisement de la RD123 et de la RD21. Ces travaux sont prévus sur une durée maximale de 4 mois.

Il s'agit de requalifier la chaussée, d'aménager le carrefour et de réaliser des retenues d'eau.

- une tranche optionnelle : en suivant jusqu'au carrefour "du Poteau" de la RD10 et RD 21

La circulation étant interdite (coupée) sur le secteur de La Croix d'Alexandre. **Une déviation sera mise en place venant de la Roche Chalais d'un côté et du rond point de Le Poteau, secteur de Coutras de l'autre.**

**La circulation ne devrait être interrompue que pendant le mois de juin et le mois de juillet 2018.**

Ainsi à l'entrée de Coutras, sur la RD 674 on pourrait dénombrer 8000 véhicules par jour. La traversée de Les Eglisottes et de Les Peintures ainsi impactée pourrait être soumise à une vitesse réglementée.

### RÉGION *Nouvelle Aquitaine*

La région nouvelle-Aquitaine accompagne les jeunes de 17 à 25 ans afin de les aider à obtenir le permis de conduire qui s'avère une étape essentielle dans l'autonomie et la citoyenneté.

Sous conditions de ressources ces jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention **accessible sur le site** :

**[www.aidepermisdeconduire.fr](http://www.aidepermisdeconduire.fr)**

Sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (BEP, CAP, BAC Pro, BP, certificat de qualification professionnelle). En outre les missions locales d'insertion sont chargées d'identifier les jeunes bénéficiaires potentiels.



*La balade des anciens tracteurs*  
 Comme en 2015, à la même époque, Les Amis des Tracteurs  
 de Parcouf organise leur *"Rando - Tracto"*  
 le dimanche 20 mai 2018

**halte prévue devant le gymnase de 16h30 à 17h30**



Itinéraire emprunté sur la commune :  
 - venant de Rolland passage Le Cherpe/Les Brûleries,  
 - Lacombe, Les Grands Horruts, arrêt au Gymnase

**circuit prévu :**

- 8h30 : départ de Parcouf de la salle polyvalente
- 9 heures : Place de l'Etoile de La Roche-Chalais
- 10h15 : base de loisirs de Saint-Christophe de Double
- 12 heures : salle des fêtes de Le Fieu
- 16 heures : passage à Rolland (Les Peintures)
- **16h30/17h30 : gymnase de Les Eglisottes**
- 18h15 : passage à La Roche-Chalais
- 18h45 : arrivée à Parcouf (salle des Fêtes)

**LA TRICOTHEQUE A 1 AN**



**AMICALE LAIQUE :**

*LES RENDEZ-VOUS DE LA BIBLIOTHEQUE*

Inaugurée le 15 mars 2017, nous sommes fières du chemin parcouru. D'août à février vous avez pu découvrir notre travail sur le tricot urbain. Nous avons aussi déposé notre tricot solidaire auprès de l'ambassadrice de l'association PPSC et nos brassières sont désormais à l'Hôpital Girac d'Angoulême. Pas de chance pour nos petites pieuvres, les tentacules sont trop courts, nous devons les arranger. Un petit aléa... Nous sommes dans la préparation de notre 2ème installation de tricot urbain. N'hésitez pas à nous rejoindre le mercredi de 14 h à 17 h.

Des sachets de graines (citrouille bio, melon d'Espagne bio, potimarron, et quelques autres) sont à votre disposition, gratuitement. Notre grainothèque n'est pas très bien fournie, si vous avez quelques graines en trop (légumes, fleurs, fruits), n'hésitez pas à les déposer à la bibliothèque. Le but de cette initiative : vous déposez ce que vous avez en trop et vous prenez ce qui vous intéresse ! Le plus important : le partage. Merci par avance pour votre implication.

**15 mars 2018**

**CREATION DE LA GRAINOTHEQUE**

**Petite information :**

Le club de peinture a posé ses premiers travaux à la cantine. Si vous êtes intéressé, rendez-vous le lundi à partir de 14 h 30 au gymnase



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Réglementation pour la prévention des réseaux

**Si vous devez faire une tranchée ou simplement creuser un trou**, surtout si les travaux projetés se situent à proximité d'une voie publique dans le but d'implanter une clôture, vos travaux peuvent se trouver à l'aplomb ou à proximité des réseaux enterrés (eau, électricité, gaz).

#### Pour votre sécurité et celle des tiers

**il est obligatoire depuis le 1er juillet 2012 de déclarer vos travaux sur le site : [www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr)**

En effet, chaque année plus de 100 000 dommages (humains ou sur les réseaux) causés par des professionnels ou par des particuliers sont à déplorer.

**C'est la théorie "construire sans détruire"** engagée par l'Etat. Son objectif est de réduire les dommages causés au-dit réseaux. S'il s'agit de réaliser un raccordement au réseau public d'eau potable ou d'assainissement il est souhaitable de faire appel à une entreprise habilitée qui est tenue de consulter les différents gestionnaires des réseaux.

Pour la Municipalité il faut qu'un de nos agents détienne l'AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux). Une formation a été programmée à cet effet courant Mai.



### sans commentaires, les faits parlent d'eux mêmes ! c'est notre massif forestier

Malgré les procédures engagées, les poursuites qui en découlent il y a toujours des irréductibles inconscients qui n'ont même pas le courage d'apporter leurs rebus à la déchetterie. Service pourtant gratuit et de proximité. Dans le même ordre d'idée ils n'ont pas davantage la présence d'esprit de sortir leurs poubelles le jeudi.

Cela doit faire partie des gênes pour certains de polluer. Même avec des preuves ce n'est pas eux ! D'ailleurs ce n'est jamais eux.

Certes les déchets "ultimes" (bac marrons) ne sont plus maintenant ramassés que tous les 15 jours. Si en raison de cette nouvelle organisation le bac qui vous a été remis est insuffisant vous pouvez l'échanger pour un plus grand.

Faites preuve de sens civique. Ce sont vos enfants ou petits enfants qui en retireront le bénéfice. Mais vous ne vous intéressez peut-être pas à eux.

### RECENSEMENT MILITAIRE

La saison des examens scolaires approche ! Pour les jeunes gens âgés de 16 à 25 ans le recensement militaire est indispensable.

L'attestation de recensement est obligatoire. Vous devrez la présenter notamment lors des examens scolaires ou pour l'obtention du permis de conduire.

Pour vous mettre en règle il suffit de venir en Mairie muni du livret de famille et de votre pièce d'identité.

Ne négligez pas cette formalité !

### Préparation de l'ouverture de la piscine



Tous les ans il faut réaliser quelques travaux préparatoires avant l'ouverture de cet équipement.

Avec la période de mauvais temps nos agents se sont attelés à redonner un autre aspect aux sanitaires.

Au mois de juin ce seront les bassins.

### LE FRELON ASIATIQUE : ne pas le laisser proliférer

Chacun connaît le frelon d'Asie (*Vespa velutina*) qui serait arrivé en France en 2004.

Tout le monde sait qu'il s'agit d'une espèce invasive. **C'est surtout un prédateur pour les abeilles.** Il peut aussi être dangereux pour l'homme.

**Il est donc nécessaire de procéder à la destruction des nids dès leur apparition afin d'éviter toute prolifération.**

Pour cela il y aurait un système de piégeage par un mélange dans une bouteille en plastique coupée des ingrédients suivants :

- un peu de sirop de cassis,
- une demi canette de bière et du vin blanc sec qui a pour effet de repousser les abeilles et les papillons.

Mais la meilleure garantie consiste à faire appel à un professionnel qui dispose de tous les moyens adaptés (élevateur, produits).

Ainsi : Monsieur GOMBEAU - Le Fieu : 05 57 69 64 54 ou 06 09 79 01 90

Urgence destruction - Coutras 06 84 19 45 98



## INFOS MAIRIE

### Attention à la validité de vos documents d'identité

Si vous comptez voyager ou passer un examen officiel (permis de conduire, baccalauréat, brevet des collèges.....) pensez à vérifier la validité de vos documents d'identité. Les délais pour renouveler sont longs. A Coutras, il faut compter deux (2) mois et demi pour déposer une demande. Vous avez toutefois la possibilité de vous rendre dans une autre Mairie telle que Libourne, Sainte-Foy la Grande, Saint-André de Cubzac...  
N'attendez donc pas le dernier moment pour régulariser cette situation.

### Association Sportive et Culturelle

1er mai de 7h à 18h

**VIDE GRENIER** Centre bourg (place de La Poste) ou gymnase en cas de mauvais temps  
renseignements au 06 23 12 19 02

16 juin à 20 heures

**GALA DE DANSE** au gymnase renseignements au 06 23 12 19 02

### ASL TENNIS

28 avril toute la journée à l'étang de Brande Bergère

#### **JOURNÉE DE PÊCHE A LA TRUITE**

sur inscription au 06 84 02 12 77

une seule canne : 10 €

casse croûte à 7 heures (3 €)

plateau repas à 12 heures (12 €)

### **VESTIBOUTIQUE** Croix-rouge française

ouverte à tous : mardi de 14 à 16 heures

jeudi de 9 à 11 heures

1er samedi de chaque mois (mois pairs de 9 à 15h30 ; mois impairs de 9 à 12 heures)

Recherchent des vêtements (dons). Les personnes qui sont dans le besoin peuvent se fournir au :

**68, bis avenue Justin-Luquot - COUTRAS**

### *Vendredi 22 juin à partir de 18 heures*

dans la cour des écoles ou au gymnase en cas de mauvais temps

#### **SPECTACLE DE FIN D'ANNEE**

*sur le thème de "la littérature Anglo-saxonne"*

**Prev'enBus** poursuit ses ateliers (association loi 1901)  
(mobilisée en RURALITE pour les plus de 55 ans)

Pour vous inscrire : en Mairie ou au 06 74 75 14 32

(interruption le mois de juillet et le mois d'août)

ANIMATIONS ATELIERS CONFÉRENCES  
**LES EGLISOTTES**

- 14 mai à 9h15 :

Sport adapté si on marchait ensemble  
et Gestion du stress

- 11 juin à 9h15 :

Cuisine  
et Bien entendre

### COMITE DES FETES

- 13 juillet : salle polyvalente de Monfourat, repas suivi du feu d'artifice et du bal populaire,

- 19 juillet, 02 août, 16 août : devant le gymnase, NOCTURNES GOURMANDES avec ANIMATIONS

### Police des cimetières - quelques rappels

- il est interdit de planter des arbres et arbustes autour des tombes ou des caveaux.

- tous travaux doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Mairie. L'entretien normal est dispensé de cette formalité.

- le dépôt dans les inter-tombes, ou entre les caveaux, de fleurs fanées ou ornements dégradés est interdit. Ceux-ci doivent restés libres. Leur nettoyage est à la charge du concessionnaire ou de ses ayants droits.

- il est interdit de soustraire les fleurs et ornements déposés sur les tombes et caveaux appartenant à autrui. La Mairie n'est pas responsable des vols qui y seraient perpétrés.

### Cérémonies commémoratives

Cette année nous fêterons le centenaire de l'armistice de la "Grande guerre"

Avant cela nous commémoreront la fin des hostilités de la seconde guerre.

Avant le 11 novembre **nous vous donnons rendez-vous le 8 mai à 10h45 au monument aux morts de Monfourat, puis à 11h15 place de la Mairie.**